

Régie de l'Electricité de la Ville de Wavre :**Cotisation fédérale :**

période : 1er janvier au 31 décembre 2014

	Montants de base fixés pour 2014		tarifs Elia	Régie de l'Electricité de la Ville de Wavre						
				données pour le GRD				données pour les fournisseurs social et X		
	MWH	kWh		code de globalisation	montants pour le timbre				montants factures clients	
					trans HT	réseau MT	trans BT	BT	Haute tens	Basse tens
frais forfaitaires :			0,10%						1,10%	1,10%
% pertes :					0,00%	1,93%	4,93%	7,58%		
CREG :	0,1497 €	0,0001497 €	0,0001498 €	E951	- €	0,0001527 €	0,0001572 €	0,0001612 €	0,0001589 €	0,0001630 €
dénucléarisation :	0,9794 €	0,0009794 €	0,0009804 €	E952	- €	0,0009993 €	0,0010287 €	0,0010547 €	0,0010400 €	0,0010663 €
Kyoto :	- €	- €	- €	E953	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OSP :	0,4800 €	0,0004800 €	0,0004805 €	E954	- €	0,0004898 €	0,0005042 €	0,0005169 €	0,0005097 €	0,0005226 €
clients protégés :	0,8623 €	0,0008623 €	0,0008632 €	E940	- €	0,0008798 €	0,0009057 €	0,0009286 €	0,0009157 €	0,0009388 €
Prime chauffage :	- €	- €	- €	E955	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ttl cot féd :	2,4714 €	0,0024714 €	0,0024739 €		- €	0,0025216 €	0,0025958 €	0,0026614 €	0,0026243 €	0,0026907 €

textes de loi :

l'arrêté royal du 24 mars 2003 fixant les modalités de la cotisation fédérale destinée au financement de certaines obligations de service public et des coûts liés à la régulation et au contrôle du marché de l'électricité modifié par l'arrêté royal du 27 mars 2009 et par l'arrêté royal du 14 novembre 2012

calculé sur base de la publication des tarifs de la cotisation fédérale sur le site de la CREG du 16 décembre 2013